



**Le Constructeur
ICC Technologies
4885, autoroute Laval Ouest
Laval, Québec, H7P 5P9
(450) 682-7200**

Nouveaux taux de TPS et de TVH - juillet 2006

Le 1^{er} juillet 2006 le taux de TPS passera de 7% à 6% (et le taux de TVH, taxe de vente harmonisée, passera de 15% à 14%). Dans ce document nous vous indiquons les modifications à apporter à vos paramètres du Constructeur afin qu'il tienne compte de ces nouveaux taux.

Évidemment ces changements de taux sont à faire uniquement après avoir complété les transactions devant utiliser les anciens taux.

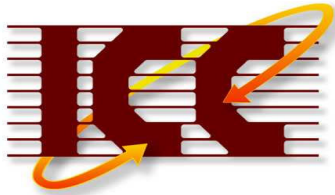
Après avoir apporté tous les changements de taux, nous vous invitons à porter une attention particulière au taux de TPS/TVH que le système utilisera lors des premières transactions dans les différents modules. En cas d'anomalie svp contacter notre support à la clientèle.

LES NOUVEAUX TAUX POUR JUILLET 2006 :

Note : les changements de taux sont en **CARACTÈRES GRAS**. Les champs laissés sans valeur indiquent qu'aucun changement n'est requis.

➤ **Système d'opérateur > Gestion des compagnies > Maintenance des taxes**

Province	G/L Extrant	G/L Intrant	Taux production	Taux service	Applic able TPS	Taxe rec.	Abv. fra.	Abv. eng.	Licence
01-Québec									
02-Ontario									
03-Terre- Neuve			14.00	14.00					
04-Nouvelle- Écosse			14.00	14.00					
05-Nouveau- Brun.			14.00	14.00					
06-Colomb.- Brit.									
07-Yukon									
08-T.-N.-O.									
09-Île-du- Prince- Édouard									
10-Manitoba									
11-Saskatch.									
12-Alberta									
14-Canada			6.00	6.00					
16-Nunavut									



**Le Constructeur
ICC Technologies
4885, autoroute Laval Ouest
Laval, Québec, H7P 5P9
(450) 682-7200**

Nouveaux taux de TPS et de TVH - juillet 2006

➤ **Système de paie > Maintenances > Codes de revenus divers**

- Si pour un code de revenu vous récupérez de la TPS, vous devez en modifier le taux au champ « **17. % TPS à récup.** ».

Voici comment calculer ce taux (calculé ici en fonction d'un montant avant taxe de 1000\$) :

Exemple au Québec pour la TPS : $60 / 1139.50 * 100 = 5.26546$

Exemple pour l'Ontario avec TVP : $60 / 1140.00 * 100 = 5.26315$

Exemple pour l'Ontario sans TVP : $60 / 1060.00 * 100 = 5.66037$

Note : Pour les **EQ. SECURITE CCQ code (003)** il faut donc entrer **5.26546**

- Si pour un code de revenu vous récupérez de la TVP, vous devez en modifier le taux au champ « **20. % TVP à récup.** ».

Voici comment calculer ce taux (calculé ici en fonction d'un montant avant taxe de 1000\$) :

Exemple au Québec : $79.50 / 1139.50 * 100 = 6.97674$

Exemple de l'Ontario : $80.00 / 1140.00 * 100 = 7.01754$

➤ **Système de paie > Cycle de paie > Entrée des transactions > Entrée des heures sélectives**

Système de paie > Cycle de paie > Entrée des transactions > Entrée des heures fixes

Système de paie > Traitements divers > Traitements journaliers > Entrée des heures régulières journalières

Système de paie > Traitements divers > Traitements journaliers > Entrée des heures sélectives journalières

Système de paie > Maintenances > Employés > Entrée des heures fixes

- Dans ces différentes entrées à la paie, si des codes de revenu divers avec récupération de taxe ont été entrés, vous devrez modifier **les montants de taxe à récupérer**. Nous vous suggérons de simplement annuler les lignes correspondantes et les recréer afin de laisser le système calculer les nouveaux montants de taxe à récupérer (si évidemment les taux de récupération désirés correspondent aux taux entrés dans la maintenance des revenus divers).

Suite page suivante...



**Le Constructeur
ICC Technologies
4885, autoroute Laval Ouest
Laval, Québec, H7P 5P9
(450) 682-7200**

Nouveaux taux de TPS et de TVH - juillet 2006

➤ **Comptes clients > Maintenances > Clients et propriétaires > Maintenance des propriétaires**

- Si vous utilisez le concept de propriétaire, il est possible que vous deviez modifier le taux de TPS (ou TVH) inscrit dans la maintenance des propriétaires. Ce champ est situé dans l'onglet « Conditions de paiement » et est identifié « **Taux de T.P.S.** ».

- Compte tenu des différentes règles régissant l'application du nouveau taux dans le cas des contrats ouverts avant le 1^{er} juillet 2006, nous vous conseillons de vérifier auprès de votre vérificateur comptable si le nouveau taux doit s'appliquer.

- Si vous décidez de changer le taux de TPS/TVH pour l'ensemble des propriétaires, nous avons placé à votre menu des utilitaires spéciaux qui peuvent modifier ces taux pour tous les propriétaires (si ces utilitaires n'apparaissent pas à votre menu et que vous en avez besoin, sachez qu'ils seront inclus dans la mise à jour pour l'option « Compte clients/Traitements/Calcul des taxes sur retenue » si cette mise à jour est requise (vous recevrez sous peu un fax à ce propos si vous ne l'avez pas déjà reçu), sinon contactez notre support à la clientèle pour demander l'ajout de ces programmes à votre logiciel). Ces utilitaires sont situés dans le menu « Système d'opérateur/Gestion des compagnies/Changements taux TPS-TVH 1^{er} juillet 2006 ». Le premier, « Changement taux TPS 7% par 6% - propriétaires », comme son nom l'indique recherchera le taux de TPS « 7% » et le remplacera par « 6% ». Le second, « Changement taux TVH 15% par 14% - propriétaires », comme son nom l'indique également recherchera le taux de TVH « 15% » et le remplacera par « 14% ».